

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT
REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
lundi 24 juin 2019

N° DU RAPPORT	TITRE DU RAPPORT	PAGE
A - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES, DU LOGEMENT, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE		
AD/240619/A/15	Budget primitif 2019 du Budget annexe du Service d'Assistance Technique Départemental (SATÉD) - ANNULE et REMPLACE la délibération AD/240619/A/14	2



Délibération n°AD/240619/A/15

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard-Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 24 juin 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Budget primitif 2019 du Budget annexe du Service d'Assistance Technique Départemental (SATÉD) - ANNULE et REMPLACE la délibération AD/240619/A/14

Rapporteur : Monsieur Jacques Rigaud

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/240619/A/15 du Président à l'assemblée départementale,

L'activité du budget annexe du SATÉD a été transférée courant 2018 à l'agence départementale Hérault Ingénierie. Il n'a donc pas été voté de budget primitif lors de la séance du 11 au 13 février 2019. Cependant afin de pouvoir reprendre les résultats du CA 2018 et effectuer des opérations de régularisations de crédits avant la clôture de ce budget qui devrait intervenir avant la fin de l'exercice 2019, la Préfecture en accord avec la DDFIP, a donné son accord pour le vote d'un Budget primitif en dehors du calendrier légal prévu (15 avril année N).

Ainsi, le projet de budget primitif du SATÉD pour l'exercice 2019 que je vous présente reprend, tant en dépenses qu'en recettes, les résultats du CA 2018, les amortissements et ajustements budgétaires en dépenses et recettes.

Ainsi, le Budget Primitif 2019 du SATÉD s'équilibre comme suit :

1) En section de fonctionnement :

- En dépenses :
 - o en crédits réels : 20 252,20 €
 - o en crédits d'ordre : 19 734,00 €
- En recettes :
 - o en crédits réels : 39 986,20 €
 - o en crédits d'ordre : 0,00 €

Par ailleurs, pour information, les crédits correspondants aux recettes de la section de fonctionnement du budget annexe du SATÉD sont inscrits également pour le même montant sur le budget principal du Département.

1) En section d'investissement :

- En dépenses :
 - o en crédits réels : 32 977,47 €
 - o en crédits d'ordre : 0,00 €

- En recettes :
 - o en crédits réels : 13 243,47 €
 - o en crédits d'ordre : 19 734,00 € €

Le Budget primitif du budget annexe du SATED pour l'exercice 2019 sera définitivement arrêté au terme de l'examen du rapport qui sont soumis à votre examen.

Après en avoir délibéré

Le Conseil départemental décide à l'unanimité de se prononcer sur un montant de **72 963,67 €** en dépenses et en recettes.

Réceptionné par la préfecture le : 4 juillet 2019
Publié et certifié exécutoire le : 4 juillet 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20190624-258481-DE-1-1



Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs

Direction générale des services
Mission Pilotage Stratégique
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

Le recueil des actes administratifs n°19 relatif à la séance publique qui s'est tenue le lundi 24 juin 2019 (partie 3) est mis à la disposition du public à compter de ce jour.

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

**Affiché sur le panneau d'annonces officielles
du Conseil départemental**

Le 4 JUIL. 2019

Signé :

**Pour le Président,
Le Directeur général des services
par intérim,**

Pascal Perrissin-Fabert